



Construction d'une route 2x2 voies

Par **delcroixlaurent**, le **23/02/2011** à **12:51**

Bonjour, nous sommes un groupement de propriétaires et de futurs propriétaires de maisons neuves et avons appris par hasard le tracé d'une route 2X2 voies proche de nos habitations à 50 mètres pour certaines. Notre quartier encore en construction ne figurait pas sur le PLU (plan local d'urbanisme) et le constructeur (au courant) n'en n'a fait part à aucun des acheteurs ? que pouvons-nous faire pour faire modifier le tracé par le conseil général ? pouvons-nous nous retourner contre le constructeur et demander des dommages et intérêts si le tracé restait ainsi ? cordialement